



7738 - Rejeter la demande d'un bon musulman pour une raison personnelle

question

Mon refus d'épouser un bon musulman pour une raison personnelle (il ne me plaît pas) peut-il constituer un acte de désobéissance (envers Allah) ? Quelles sont les choses nocives qui pourraient découler d'un acte de cette nature aussi bien au niveau personnel qu'au niveau général ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cela ne peut pas être considéré comme une désobéissance [à l'égard d'Allah] parce que l'Islam tient compte de la conviction intime. Un homme peut ne pas plaire à une femme pour son physique ou sa morphologie, par exemple. Ce qui fait que son refus de l'épouser ne constitue pas un péché. Cependant, si vous craignez de rater le train ou de ne pas trouver son pareil, libérez-vous des caprices, sollicitez l'arbitrage de votre raison et dépêchez-vous à vous marier.

Extrait d'une réponse de cheikh Ibrahim al-Khoudayri.

Si, sous l'emprise de la passion, une femme se permet de rejeter une demande de mariage émanant d'un homme pieux de bonne moralité, elle peut être punie à travers un éternel célibat. Puisse Allah bénir Muhammad.